

CONSEIL D'ORIENTATION DES RETRAITES

Séance plénière du 16 octobre 2025 à 10h00

Partie 1 - Les règles d'indexation du système de retraite

Partie 2 – Préparation du rapport Droits familiaux et conjugaux

Document N° 5
<i>Document de travail, n'engage pas le Conseil</i>

Les modes de revalorisation en France et à l'étranger : approche comparative

Secrétariat général du Conseil d'orientation des retraites

Les modes de revalorisation en France et à l'étranger : approche comparative

Le COR mène régulièrement des études comparatives sur la base d'un panel de dix pays choisis pour la diversité de leurs systèmes de retraite : l'Allemagne, la Belgique, le Canada, l'Espagne, les États-Unis, l'Italie, le Japon, les Pays-Bas, le Royaume-Uni et la Suède.

Le présent document reprend, en les actualisant, les éléments du chapitre 7 concernant les modalités d'indexation du rapport du COR de 2020¹ consacré aux systèmes de retraite en France et à l'international. Il présente dans un premier temps les modalités de revalorisation des droits acquis en cours de carrière et des pensions liquidées dans les pays suivis par le COR. Si les droits sont en général indexés sur les salaires, les pensions sont quant à elles plutôt indexées sur les prix. Dans certains pays, la revalorisation des droits ou des pensions liquidées peut par ailleurs être complétée par des coefficients correcteurs en cas de dégradation du rapport démographique ou de menace sur l'équilibre financier du régime. Cette première partie examine également comment les règles d'indexation des pensions ont été appliquées ou non ces dernières années, dans un contexte de forte inflation.

La seconde partie traite des projections des dépenses de retraite selon les règles d'indexation. En théorie, l'indexation des droits et des pensions sur les salaires rend l'évolution du niveau des dépenses de retraite en pourcentage du PIB indépendante de la croissance économique. Si cette indexation est accompagnée d'un correcteur démographique, l'indexation doit également permettre de neutraliser les effets des évolutions démographiques. L'analyse des projections réalisées par le Working Group on Ageing Population and Sustainability (AWG) permet de constater qu'en pratique, même avec une indexation sur les salaires, éventuellement corrigée ou non d'un correcteur démographique, la part des dépenses dans le PIB peut rester en partie sensible aux hypothèses retenues.

¹ [Panorama des systèmes de retraite en France et à l'étranger, 15^{ème} rapport du Conseil d'orientation des retraites, décembre 2020.](#)

1. Les droits à la retraite en cours de carrière sont en général revalorisés selon les salaires alors que les pensions sont revalorisées le plus souvent comme les prix

1.1 La revalorisation des droits en cours de carrière

Les droits à la retraite en cours de constitution (en annuités, en points ou en compte notionnel)² avant leur liquidation sont en général revalorisés en fonction de la croissance du salaire moyen (Allemagne, Canada pour la pension contributive, États-Unis, Japon³ et Suède) ou, ce qui est assez proche, du PIB comme en Italie. Cette indexation permet de prendre en compte les gains de productivité d'une génération à l'autre et de maintenir les taux de remplacement constants pour des carrières équivalentes.

Seules la Belgique, l'Espagne et la France⁴ revalorisent les droits à la retraite selon l'inflation. Dans la mesure où les prix augmentent en général moins vite que le salaire moyen⁵, cela conduit à baisser relativement les pensions à la liquidation des retraités (et *in fine* les dépenses de retraite). Du point de vue intragénérationnel, cela conduit par ailleurs à donner moins de poids aux salaires de début de carrière pour l'acquisition de droits à la retraite, ce qui avantage, en termes relatifs, les profils de carrière ascendants au détriment des profils de carrière plats et *a fortiori* descendants.

Les Pays-Bas, le Royaume-Uni et le Canada (pour la pension forfaitaire) font exception, dans la mesure où le niveau des pensions publiques est forfaitaire et ne dépend donc ni d'un salaire de référence, ni des points acquis (mais éventuellement d'une durée de cotisation). Ce sont des systèmes redistributifs couplés à des systèmes entièrement contributifs, par capitalisation.

1.2 Les pensions liquidées sont en général revalorisées selon l'inflation

La revalorisation des pensions liquidées suit généralement l'inflation, dans un objectif de préservation du pouvoir d'achat des retraités. Cela permet de maintenir le niveau de vie des retraités jusqu'à leur décès. Au Canada, les pensions liquidées peuvent toutefois être gelées en cas de déséquilibre financier à long terme du système de retraite et au Japon, un coefficient démographique correcteur peut s'appliquer (sans que les pensions ne baissent en valeur nominale)⁶. Mais un tel mode d'indexation peut poser un problème d'équité intergénérationnelle en créant un décalage entre l'évolution des revenus des retraités et de

² Dans un système par répartition où les droits à la retraite sont dits « contributifs », c'est-à-dire que chaque euro cotisé permet d'acquérir des droits au moment de la retraite, il faut tenir compte du décalage entre les droits acquis dans le passé et les droits au moment de la liquidation en utilisant un taux de revalorisation. Par exemple, en France, le salaire de référence du régime général est la moyenne des salaires des 25 meilleures années, mais un salaire de 2 000€ il y a 20 ans n'est pas équivalent à un salaire de 2 000€ aujourd'hui. Il faut donc lui appliquer un taux de revalorisation chaque année durant 20 ans.

³ Avec en plus un facteur de soutenabilité lié à l'évolution du rapport démographique.

⁴ Sauf pour l'Agirc-Arrco, dont la valeur d'achat du point dépend de l'évolution des salaires des cotisants du régime.

⁵ La croissance du salaire moyen est plus élevée que l'inflation car en plus de dépendre de cette dernière, elle bénéficie également des gains de productivité.

⁶ En outre, les pensions sont indexées sur les salaires avant 68 ans.

celui des actifs. En période de forte croissance, les revenus des retraités progressent moins vite que les revenus d'activité alors qu'en période de faible croissance de la productivité et/ou de forte inflation, les pensions progressent plus rapidement que les revenus d'activité.

Seuls deux pays étudiés (*cf. infra* pour les cas spécifiques de la Suède et du Royaume-Uni) font évoluer les pensions liquidées sur la base d'un indice lié à l'évolution des salaires : les Pays-Bas, où les pensions de base suivent l'évolution du salaire minimum, et l'Allemagne où les pensions sont revalorisées selon un indice de salaire net de cotisation retraite (y compris celles des plans de retraite en capitalisation « Riester » qui sont facultatifs). L'indexation sur le salaire net et non brut conduit à ce qu'une hausse des cotisations salariales se répercute sur la progression tant du revenu disponible des actifs que de celui des retraités. En outre, l'évolution des pensions liquidées en Allemagne est également fonction de l'évolution du rapport entre le nombre des cotisants et le nombre des retraités, sans qu'il soit possible de faire baisser les pensions en nominale.

Au Royaume-Uni, la pension de base est revalorisée sur la base du maximum entre l'évolution des prix⁷, l'évolution des salaires nominaux et une norme égale à + 2,5 % (*triple lock ou triple garantie*). Cette règle, qui peut paraître très favorable aux retraités lorsque les prix et les salaires nominaux progressent peu, s'applique toutefois à une pension de base forfaitaire représentant seulement environ un tiers du salaire moyen lorsqu'elle est complète.

En Suède, le coefficient de conversion des droits acquis en pension annuelle intègre la croissance anticipée des salaires (soit 1,6 % en termes réels par an), ce qui permet d'augmenter le taux de remplacement à la liquidation. En contrepartie, les pensions sont ensuite revalorisées comme le salaire moyen diminué de 1,6 %. En théorie, ce principe conduit à une revalorisation des pensions comme les prix, mais seulement en moyenne sur longue période et dans l'hypothèse où le salaire moyen réel évolue bien sur longue période conformément au rythme anticipé. Il permet en outre un partage des aléas économiques entre les retraités et les actifs. Ainsi, les années où le salaire réel moyen augmente de plus de 1,6 %, les pensions sont revalorisées au-delà de l'inflation ; les années où le salaire réel moyen évolue de moins de 1,6 %, les pensions augmentent moins vite que les prix, voire peuvent baisser en valeur nominale⁸. Enfin, lorsque l'équilibre financier de long terme est menacé, c'est-à-dire lorsque le ratio de solvabilité du régime est inférieur à 1⁹, la revalorisation des pensions des retraités (et des droits en cours de carrière) est, de manière automatique, révisée à la baisse.

⁷ L'évolution des pensions de retraite publique au Royaume-Uni intervient le premier lundi après le 6 avril et est équivalente à l'indice des prix à la consommation (IPC) du mois de septembre de l'année précédente.

⁸ En 2010, 2011 et 2014, les pensions ont baissé en valeur nominale de respectivement 3,0 %, 4,3 % et 2,7 %.

⁹ C'est-à-dire lorsque la somme des cotisations à recevoir et des réserves est inférieure à la somme des pensions à servir.

1.3 Comment les règles de revalorisation des pensions liquidées ont-elles été appliquées ces dernières années ?

Les règles d'indexation, qu'elles soient fondées sur l'inflation, sur les salaires ou bien sur une combinaison des deux, sont en apparence simples. Elles s'appuient sur des indicateurs qui sont censés refléter l'évolution des prix ou des salaires à l'échelle nationale. Cependant, chaque pays possède sa méthode et ses règles d'indexation¹⁰, ce qui peut influencer l'atteinte de l'objectif visé au regard du mode d'indexation retenu. Par exemple, en Allemagne, où l'indexation des pensions de retraite suit l'évolution des salaires, celles-ci ont augmenté de +37,4 % entre 2015 et 2024, soit une évolution similaire à celle des salaires (+35,6 %) (tableau 1). À l'inverse, alors qu'en Italie, les pensions sont en théorie indexées sur l'inflation, les pensions ont nettement moins évolué que les prix sur la période (14,3 % contre 20,8 %).

En outre, les gouvernements peuvent également déroger aux règles fixées en cas de circonstances exceptionnelles ou de déséquilibre des régimes. Pour exemple, la période de forte inflation récente s'est traduite dans certains pays (France, Belgique, Espagne, Italie) par une surcompensation pour les retraités qui ont bénéficié en même temps de l'indexation sur l'inflation (alors que les salaires réels stagnaient, voire même baissaient), mais aussi de protections tarifaires concernant les prix de l'énergie¹¹ mises en place par les gouvernements. Au Royaume-Uni, en revanche, en sortie de crise sanitaire en 2022, le gouvernement n'a pas respecté la règle de la triple garantie. En effet, les pensions auraient dû augmenter comme les salaires (+8,6 %) mais ont finalement été indexées comme les prix (+3,1 %). Cette décision a été justifiée par le fait que la forte hausse des salaires était liée à un effet de rattrapage lié la crise sanitaire. En France, plusieurs sous-indexations ont été décidées et les décalages successifs des dates de revalorisation dans les régimes de base ont conduit à geler les pensions en 2018. Sur la période 2015 à 2024, les pensions de base ont ainsi progressé de 13,7 % contre 19,8 % pour l'inflation.

Ces exemples illustrent pourquoi certains pays peuvent enregistrer des écarts entre l'évolution effective des pensions de retraite et celle prévue par leur règle d'indexation.

¹⁰ Ici, le mot « méthode » renvoie à la manière dont sont indexées les pensions (calendrier d'indexation, rythme d'indexation, indicateur utilisé etc...).

¹¹ Ces aides, liées à la forte augmentation des prix de l'énergie, étaient pour la plupart sous forme de « chèque énergie ». En plus de ces aides, l'inflation pourrait avoir été surestimée dans les pays où les contrats d'énergie peuvent être à prix fixe, car les instituts statistiques nationaux se fondent sur les prix de l'énergie des nouveaux contrats. Voir OCDE, « [Panorama des Pensions 2023](#) »

Tableau 1 - Évolution des pensions de retraite de base, de l'inflation, du PIB et des salaires entre 2015 et 2024

	Pension de retraite	Inflation	PIB	Salaire moyen
France	13,7%	19,8%	35,6%	24,4%
Italie	14,3%	20,8%	34,0%	16,0%
Suède	21,1%	32,6%	61,3%	36,9%
Espagne	22,3%	23,0%	53,2%	24,8%
États-Unis	30,8%	32,3%	65,9%	44,4%
Allemagne	37,4% ⁽¹⁾	26,4%	45,0%	35,6%
Pays-Bas	40,0%	31,0%	65,4%	28,6%
Royaume-Uni	49,9%	33,3%	53,1%	36,6%

⁽¹⁾ Indexation des pensions de l'Allemagne de l'Ouest. Avant 2023, l'Allemagne de l'Est indexait ses pensions comme l'Allemagne de l'Ouest, avec en plus, un coefficient de rattrapage dans le but de faire converger leur valeur du point. Depuis 2023, les valeurs de point et l'indexation sont identiques dans les deux Allemagne. Lecture : entre 2015 et 2024, les pensions de retraite ont augmenté de 14,3 % en Italie. Elles sont revalorisées selon l'inflation (carré vert) qui a été de 20,8 % sur la même période.

Source : données Banque Mondiale, OCDE et sécurité sociale de chaque pays. L'évolution du PIB et du salaire moyen sont à prix courant.

2. L'indexation des droits et des pensions sur les salaires rend l'évolution de la part des dépenses de retraite dans le PIB indépendante de la croissance économique

Dans le cadre de l'AWG, les pays de l'Union Européenne (UE) transmettent à la Commission Européenne (CE) leurs projections de dépenses de retraite. Le dernier exercice, réalisé en 2024, couvre la période allant de 2022 à 2070. Ces projections s'appuient sur une méthodologie harmonisée et intègrent des hypothèses de sensibilité communes, notamment un écart de $\pm 0,2$ point de pourcentage autour de l'hypothèse centrale de productivité globale des facteurs¹², une variation de ± 33 % par rapport à leur hypothèse centrale de solde migratoire, une diminution de 20 % du taux de fécondité ainsi qu'une hausse supplémentaire de deux années de l'espérance de vie par rapport au scénario central.

Dans un système de retraite fonctionnant en répartition, le rendement implicite dont bénéficient les assurés est égal à la croissance de la masse salariale (à taux de cotisation inchangé)¹³. Si les droits à pensions évoluent comme les salaires, les dépenses de retraites futures suivent la même dynamique et la part des dépenses de retraite dans le PIB est

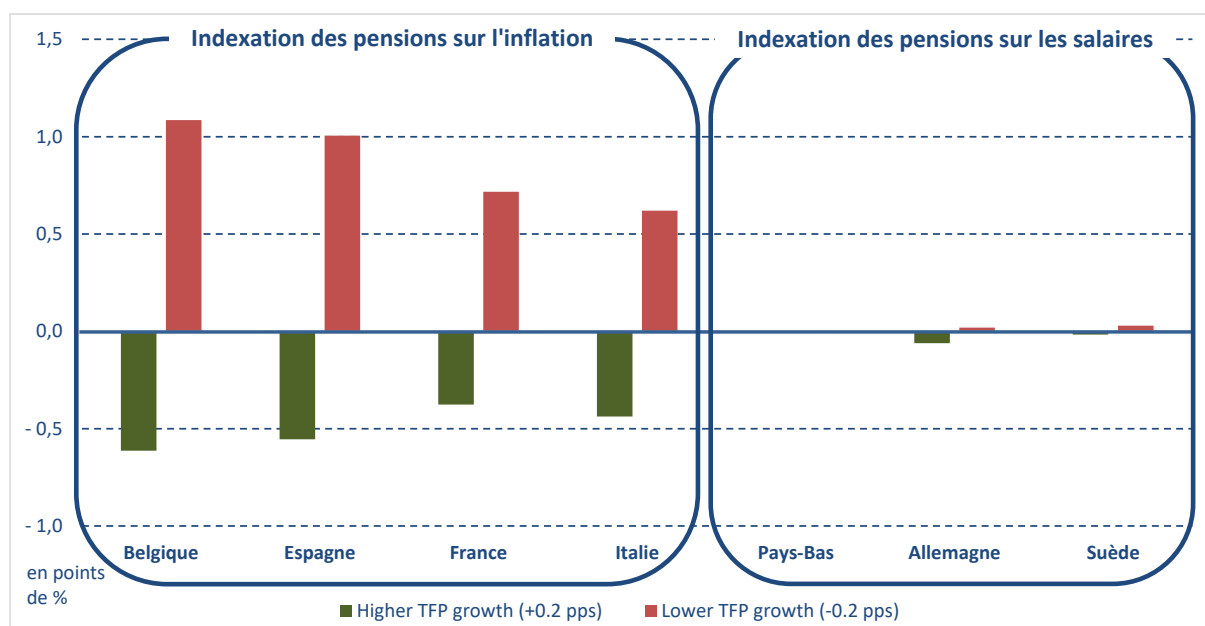
¹² Dans le scénario central, l'AWG propose une hypothèse de croissance annuelle de la productivité globale des facteurs de 0,8 % à horizon 2070 pour tous les pays. La vitesse de convergence est différente en Italie puisque son PIB/habitant est plus faible que celui de la moyenne européenne. Voir la [Note de présentation générale](#) de la séance plénière du COR du 21 novembre 2024.

¹³ Samuelson, Paul A. (1958), *An Exact Consumption-Loan Model of Interest with or without the Social Contrivance of Money*, Journal of Political Economy, Vol. 66, No. 6, pp. 467-482 et Aaron, Henry J. (1966), *The Social Insurance Paradox*, Canadian Journal of Economics and Political Science, Vol. 32, No. 3, pp. 371-374.

insensible aux gains de productivité. La prise en compte du rapport cotisants / retraités doit en outre permettre de neutraliser la dépendance des dépenses de retraite aux évolutions démographiques. En revanche, si les pensions sont indexées sur l'inflation, la croissance économique et l'évolution du rapport cotisants / retraités influent de manière forte sur l'évolution des dépenses. Plus (moins) la croissance de la productivité est élevée, plus les dépenses de retraite dans le PIB diminuent (augmentent). Plus le ratio démographique se dégrade (s'améliore), plus les dépenses de retraites dans le PIB augmentent (diminuent).

De manière attendue, les projections de la part des dépenses de retraite dans le PIB de l'Allemagne, des Pays-Bas et de la Suède, où les droits et les pensions sont indexées sur les salaires, sont insensibles aux hypothèses de productivité. En revanche, dans les pays où l'indexation se fait par rapport à l'inflation, l'écart peut atteindre 1,7 point de PIB entre le scénario de productivité basse et le scénario de productivité haute. L'Italie est un cas intermédiaire : si les droits et les pensions à la liquidation sont bien indexés sur le PIB, en revanche les pensions liquidées sont quant à elles indexées sur les prix.

Figure 1 - Sensibilité de la part des dépenses de retraite dans le PIB à l'hypothèse de croissance de la productivité, selon l'AWG



Lecture : en France, dont l'indexation des pensions liquidées repose sur l'inflation, une hypothèse de productivité inférieure de -0,2 point de pourcentage entrainerait une augmentation de la part des dépenses de retraite dans le PIB en 2070 de +0,7 point par rapport au scénario central.

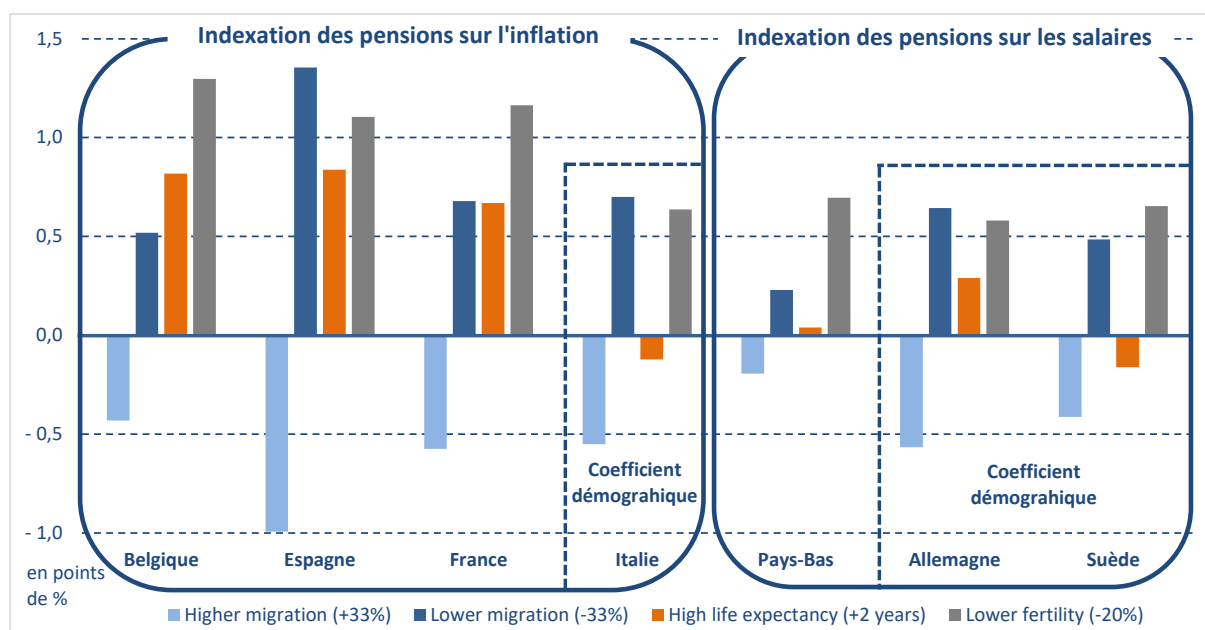
Source : Ageing Report 2024.

Concernant les hypothèses démographiques, tous les pays y sont sensibles, même ceux qui appliquent un correcteur démographique comme l'Allemagne, la Suède ou l'Italie (où l'augmentation de l'espérance de vie est prise en compte dans le coefficient de conversion¹⁴ à

¹⁴ En pratique, en Suède, le calcul repose sur l'espérance de vie unisexe basée sur des tables de mortalité des 5 dernières années.

la liquidation, mais non directement dans la revalorisation des droits). Ces mécanismes permettent de réduire l'impact des évolutions démographiques, sans toutefois l'éliminer totalement. Les dépenses de retraites restent dépendantes des hypothèses de solde migratoire, d'espérance de vie et de fertilité. En Allemagne, si le système de retraite public repose sur un calcul de la pension en points (*Entgeltpunkte*), ce calcul se révèle, dans les faits, plus proche d'un calcul en annuités avec une indexation sur les salaires¹⁵. Le coefficient démographique correcteur peut ainsi se révéler insuffisant au regard des évolutions démographiques¹⁶.

Figure 2 - Sensibilité de la part des dépenses de retraite dans le PIB aux hypothèses démographiques, selon l'AWG



Note : l'Italie et la Suède appliquent un correcteur démographique au moment de la liquidation alors que l'Allemagne l'applique sur les pensions liquidées.

Lecture : en Allemagne, dont l'indexation des pensions liquidées repose sur les salaires et un coefficient démographique, une hypothèse de solde migratoire supérieur de +33 % entrainerait une baisse des dépenses de retraite dans le PIB en 2070 de -0,6 pp par rapport au scénario centrale.

Source : Ageing Report 2024.

¹⁵ Chaque année, un assuré reçoit un nombre de points proportionnel à son revenu d'activité rapporté au revenu d'activité moyen de l'ensemble de l'économie (si la rémunération de l'assuré est égale au revenu moyen d'activité alors l'assuré acquiert 1 point). À la liquidation, la pension est égale au nombre total de points acquis en cours de carrière, multiplié par la valeur du point (*Rentenwert*). Ce mode de calcul peut être assimilé à un calcul en annuités indexés sur les salaires car le nombre annuel de points acquis ne dépend pas du taux de cotisation et le montant de la pension est égal au produit du nombre d'années de carrière (durée de cotisation) et du niveau relatif de salaire (points obtenus chaque année).

¹⁶ Voir le document n° 11 de cette séance.

Annexe

Tableau A.1 – Mode de revalorisation des droits en cours de carrière

Allemagne	Salaires <i>Évolution des salaires nets de cotisation retraite des travailleurs cotisant au régime de l'assurance retraite de l'année précédente.</i>
Belgique	Prix, hors tabac, alcool, carburants <i>Les revenus professionnels utilisés lors du calcul de la pension sont ajustés à l'évolution générale des prix de l'indice santé (inflation hors tabac, alcool, carburants).</i>
Canada	Salaires <i>CPP (Régime de Pensions du Canada) : évolution annuelle des salaires nominaux du secteur industriel canadien¹⁷ de juillet n-2 à juillet n-1.</i> <i>OAS (Sécurité sociale) : non contributive, donc pas de d'indexation sur les droits en cours de constitution.</i>
Espagne	Prix <i>Le salaire de référence est la moyenne des salaires des 25 dernières années et sont indexés sur l'IPC sauf ceux des deux dernières années qui précèdent la retraite.</i>
États-Unis	Salaires. <i>Revalorisés selon le National average wage index¹⁸ qui suit l'évolution des salaires moyens dans l'économie aux USA.</i>
France	Prix, hors tabac <i>Régimes de base : moyenne annuelle de l'IPC hors tabac des 12 derniers mois par rapport à la moyenne annuel de l'IPC de l'année n-2</i> <i>Agirc-Arrco : la valeur d'achat du point du régime Agirc-Arrco évolue en fonction du salaire moyen des cotisants du régime et éventuellement d'un facteur qui tient compte de la situation économique du pays.</i>
Italie	PIB <i>Moyenne mobile de la croissance du PIB des 5 dernières années</i>
Japon	Salaires <i>Évolution des salaires nominaux moyens des travailleurs cotisants de l'année précédente.</i> <i>Un facteur, lié au rapport démographique peut-être appliqué (macroeconomic slide)</i>
Pays-Bas	Forfaitaire, pas d'indexation
Royaume-Uni	Forfaitaire, pas d'indexation
Suède	Croissance du salaire nominal moyen <i>Inkomstindex : calculé chaque année à partir de la somme de tous les revenus de l'année N-2 soumis à cotisation divisé par le nombre d'assuré de 16 à 64 ans, hors revenus d'activités indépendantes et y compris certaines prestations sociales</i>

¹⁷ L'indice est le MGAP (Montant des gains annuels ouvrant droit à pension). C'est un montant fixé annuellement par le gouvernement comme base pour le calcul des cotisations au Régime de pensions du Canada ou au Régime de rentes du Québec. Ce montant forme également la base du calcul des prestations versées par ces régimes. Le MGAP pour 2025 est 71 300 \$. L'ajustement annuel du MGAP est fondé sur les hausses des salaires moyens du secteur industriel canadien.

¹⁸ Indice publié chaque année par la Social Security Administration (SSA).

Tableau A.2 – Mode de revalorisation des pensions liquidées

Allemagne	Salaires nets de cotisation retraite <i>Évolution des salaires des travailleurs cotisant au régime de l'assurance retraite de l'année précédente. Un facteur lié au rapport démographique peut être appliqué et peut conduire jusqu'au gel de la valeur du point de retraite</i>
Belgique	Prix, hors tabac, alcool, carburants <i>Lorsque l'indice santé dépasse un seuil, nommé indice-pivot, alors les pensions sont indexées de 2 % 3 mois après (le mois suivant avant juillet 2025) et un nouvel indice pivot est fixé, supérieur de 2 % au précédent.</i>
Canada	Prix <i>CPP (Régime de pensions du Canada) Indexé annuellement sur l'inflation en janvier (IPC novembre n-2-> octobre n-1); pas de baisse en cas de déflation. OAS : indexé tous les trimestres (janviers, avril, juillet, octobre) sur l'inflation. Il s'agit de la moyenne du CPI des trois derniers mois par rapport aux trois mois précédents. Pas de baisse en cas de déflation.</i>
Espagne	Prix <i>IPC moyen des 12 mois précédents, c'est à dire que pour une augmentation en janvier de l'année N, on prend l'augmentation de l'IPC de décembre N-1 par rapport à l'IPC de décembre N-2. Avant 2021, évolution selon les recettes, les dépenses et la situation financière à court terme du régime</i>
États-Unis	Prix <i>Les pensions suivent le COLA (Cost of Living Adjustment) qui compare la moyenne du CPI-Wⁱ de l'année N-1 avec celle de l'année N-2 des mois de juillet aout septembre (autrement dit, il s'agit de l'inflation du CPI-W de l'année n-1).</i>
France	Prix, hors tabac <i>Régime de base : moyenne annuelle de l'IPC des 12 derniers mois par rapport à la moyenne annuel de l'IPC de l'année N-2 Agirc-Arrco : les pensions suivent l'IPC hors tabac estimé par l'Insee pour l'année en cours, diminué de 0,4 %. Le Conseil d'administration du régime dispose toutefois d'une marge de manœuvre lui permettant d'ajuster cette évolution, dans la limite de +/- 0,4 %.</i>
Italie	Prix <i>Les pensions suivent l'indice le FOI (indice des prix à la consommation pour les familles d'ouvriers et d'employés non agricoles). Il s'agit d'une indexation par tranche : pleine pour les pensions modestes, réduite pour les pensions élevées.</i>
Japon	Prix <i>Revalorisation au 1er avril. Indice utilisé CPI du Bureau des statistiques. Un facteur, lié au rapport démographique, peut être appliqué jusqu'au gel des pensions (macroeconomic slide) sans pouvoir baisser en nominal</i>
Pays-Bas	Salaires <i>Revalorisation 1er janvier et 1er juillet qui suit l'évolution du "minimum wage", lui aussi revalorisé le 1er janvier et le 1er juillet. Le minimum wage est révisé en fonction des salaires négociés dans les conventions collectives.</i>
Royaume-Uni	Max (prix ; salaires ; 2,5 %) <i>Pour les prix, c'est l'évolution du Consumer Price Index (CPI) de septembre de l'année précédente qui est utilisé. Alors que c'est l'augmentation annuel des salaires de mai-juin-juillet de l'année précédente qui est pris en compte. Cela permet d'avoir les chiffres dès octobre et donc de pouvoir l'intégrer dans les discussions sur le budget.</i>
Suède	Prix-Salaire <i>Croissance moyenne des revenus – 1,6 % (réel) Les pensions sont indexées en janvier, suivant l'inkomstindex qui est calculé chaque année à partir de la somme de tous les revenus de l'année N-2 soumis à cotisation (ensuite divisé par le nombre d'assuré de 16 à 64 ans) (les salaires les revenus d'activités indépendantes et certaines prestations sociales sont pris en compte). Un facteur, lié à la situation financière du régime à long terme, peut être appliqué, sans limite d'effet</i>

ⁱ Indice des prix des salariés urbains et des employés de bureau